



## Réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5300006 « Rivière Ellé »

Rédéné, le 24 avril 2022

### Compte-rendu

#### Présents : (14)

Marie-Jo CARLAC	Commune de Lanvénégen
Séverine CHANONY	Roi Morvan Communauté
Liza E CLOEREC	Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel
Alain CUPCIC	Communauté de Communes du Kreizh Breizh
Bérangère FRITZ	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Sébastien GUILLARD	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan
Thomas GUYOT	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Yvon LE BOURHIS	Mairie de Langonnet
Jean-Charles LOHE	Roi Morvan Communauté – Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Michel MARAVAL	Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Morbihan
Philippe MAINGUY	Comité départemental de tourisme équestre du Morbihan
Jean-Claude QUENTEL	Mairie de Tréméven, Quimperlé Communauté
Pierre SERREAU	Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel
Dominique WILLIAMS	Union pour la Mise en valeur Esthétique du Morbihan

#### Excusés / absents :

Sophie Bagniol	Comité départemental de tourisme équestre du Morbihan
Stéphane Basck	Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
Xavier Best	Conseil Départemental du Finistère (ENS)
Christophe Bonetti	Syndicat des propriétaires forestiers du Finistère
Anne Borry	Maire d'Arzano
Vincent Colasse	Conservatoire Botanique National de Brest
Caroline Cornet	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
Anthony Dufleit	Mairie de Gourin
Séverine Dunet	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Louise Fusenig	Communauté de Communes du Kreizh Breizh

Christophe Janno	Eau et Rivières de Bretagne
Christian Le Clève	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan
Laëtitia Le Gurun	Bretagne Grands Migrateurs
Dominique Le Niniven	Maire de Priziac
Aude Mahot	Quimperlé Communauté
Michel Morvant	Maire de Plouray
Stéphane Orière	Mairie de Locunolé
Alain Perron	Chambre d'agriculture antenne du Faouët
Lionel Quillien	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère
Isabelle Salomon	Chambre d'agriculture du Finistère
Eric Sinou	Centre régional de la propriété forestière
Claire Tréhet	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor

Pièces jointes :

- Diaporama présenté en séance
- Plaquette de présentation du site Natura 2000 Rivière Ellé
- Compte-rendu du GT agriculture et biodiversité du 24 mars 2022

## Introduction

J-C LOHE accueille les participants et les invite à se présenter à l'occasion du tour de table. Il rappelle que la présente réunion du COPIL a été organisée pour développer les sujets qui n'ont pas pu être abordés faute de temps à la dernière réunion du 8 décembre 2021, à savoir le bilan des actions 2021 et le programme prévisionnel d'actions 2022.

## Bilan des actions 2021 et programmation 2022

### **Plaquette Natura 2000 Rivière Ellé**

J-C LOHE présente la plaquette de présentation du site Natura 2000 Rivière Ellé, finalisée en 2021 et qui a été distribuée aux participants.

Plusieurs intervenants demandent si les informations de cette plaquette peuvent être réutilisées sur un panneau et font remarquer que la communication et la sensibilisation sur le patrimoine naturel en général et le site Natura 2000 en particulier mériteraient d'être développées, notamment en amont du bassin versant de l'Ellé.

B. FRITZ précise qu'un échange avec les référents tourisme de Quimperlé Communauté et Roi Morvan Communauté a eu lieu en 2020 et avait pour but de présenter les objectifs du site Natura 2000 Rivière Ellé et d'inciter à diffuser la connaissance sur le patrimoine naturel du secteur lors de futurs projets. La question des panneaux a notamment été abordée.

**Acté par le COPIL :** Dans le cadre de la diffusion de la plaquette Natura 2000 Rivière Ellé, un message sera transmis à toutes les communes et EPCI concernés pour les inviter à relayer l'information localement. La carte sera également transmise libre de droit pour une utilisation ultérieure sur tout support de communication.

## Remise en gestion des parcelles à vocation agricole

B. FRITZ présente les dernières avancées depuis le COPIL du 8 décembre dernier. Un groupe de travail réunissant des éleveurs a notamment été organisé le 24 mars 2022 à la suite d'une sollicitation lancée dans la presse conjointement entre les sites Natura 2000 « Rivière Ellé » et « Complexe de l'Est des Montagnes noires ».

Le bilan des échanges avec les éleveurs concernant l'utilisation des parcelles à enjeu biodiversité sont les suivants :

- La diversité floristique n'est pas le premier critère qui amène les éleveurs à s'intéresser à ce type de parcelles.
- Les principaux avantages de ce type de parcelles sont :
  - o Un accès au foncier plus aisé car ces parcelles sont considérées comme peu productives ; peu de concurrence entre exploitants pour les utiliser ;
  - o La diversité floristique est intéressante pour les animaux et permet une bonne valorisation en vente directe (qualité de la viande, équilibre de la ration)
- Les principaux freins à l'utilisation de ces parcelles sont :
  - o La localisation par rapport au reste du parcellaire de l'exploitation et la taille de l'ensemble disponible pour accueillir un troupeau ;
  - o L'accord des propriétaires, souvent nombreux pour un petit parcellaire (chronophage) et la différence de résultats attendus en termes de gestion de leurs parcelles par rapport aux objectifs de l'éleveur ;
  - o La contention des animaux qui comprend la pose et l'entretien des clôtures, poste souvent onéreux et chronophage ainsi que l'accès à l'eau.

Un besoin important d'accompagnement se fait sentir sur différents volets : technique (conduite du troupeau, équilibre alimentaire...), administratif (identification des parcelles où il est nécessaire d'intervenir, lien avec les propriétaires...) et financier (compensation du manque à gagner, dispositifs d'accompagnement à solliciter...).

M. MARAVAL estime qu'il existe plusieurs types de parcelles et que la question de leur utilisation par les animaux dépend à la fois du type de parcelle et du type d'animaux. Ce sujet est à voir au cas par cas. Par exemple pour une parcelle en bord de cours d'eau, la location à la société de pêche locale permet de financer la fauche de l'herbe annuelle et ainsi de maintenir le milieu ouvert.

Pour S. GUILLARD, l'entretien des parcelles peut se faire suivant deux logiques différentes :

- soit des prestations de service « pâturage » avec des prestataires spécialisés dans l'« éco-pâturage »
- soit l'utilisation des parcelles par des éleveurs qui cherchent à nourrir leur troupeau pour valoriser leurs animaux.

Par ailleurs, si on considère la seconde option, le besoin financier des agriculteurs doit être précisé : s'agit-il d'une demande d'aide pour rouvrir des parcelles déjà enrichies ? s'agit-il d'une demande d'aide pour poursuivre la gestion par pâturage ? En fonction du besoin, il existe des dispositifs d'aide spécifiques, notamment les MAEC = Mesure agro Environnementales et Climatiques.

Enfin, il est important de garder la préservation de la biodiversité comme objectif premier dans l'entretien des parcelles en site Natura 2000.

Y. LE BOURHIS ajoute que chaque parcelle est un cas particulier et qu'il est primordial de réaliser un diagnostic initial pour orienter les actions de gestion qui pourraient en découler. L'échelle communale semble appropriée pour identifier des secteurs dans lesquels la fermeture des milieux est effective et également les exploitants agricoles qui pourraient être susceptibles d'intervenir sur ce type de zone.

B. FRITZ propose que ce travail au long cours soit accompagné par un petit groupe de représentants du COPIL pour s'ajouter aux éleveurs déjà intéressés par la démarche. S. CHANONY est intéressée pour intégrer ce groupe et une sollicitation de l'ensemble des membres du COPIL sera également faite lors de l'envoi du compte-rendu de la réunion.

J-C LOHE rappelle que le rôle du COPIL est de sensibiliser les élus aux enjeux de biodiversité et s'appuyer sur les communes pour avancer dans le travail d'identification des zones à enjeux et d'exploitants agricoles est une bonne façon de les intégrer à la réflexion.

**Acté par le COPIL :**

- 1/ Solliciter les communes de Langonnet, Plouray et Glomel pour
  - \* identifier les zones à enjeu d'abandon de pratiques agricoles et de fermeture de milieux
  - \* identifier les exploitants agricoles susceptibles d'intervenir sur ces milieux.
- 2/ Se rapprocher des structures qui développent ce type de démarches à d'autres échelles ou sur d'autres territoires (Bretagne vivante, Confédération paysanne, Fédération des races menacées...) pour susciter des partenariats locaux.
- 3/ Trouver un ou des éleveurs en recherche de foncier et qui s'intéressent à l'enjeu biodiversité des parcelles
  - ⇒ Réunir le GT et /ou le tenir informé des avancées autant de fois que nécessaire.

**Suivi du Trichomanès remarquable**

L'information de la présence de cette espèce auprès des propriétaires est indispensable pour assurer la protection de l'espèce. Le risque peut être important en cas de vente des biens immobiliers. S. GUILLARD précise que l'Etat peut faire un porté à connaissance auprès des notaires et des propriétaires rappelant les obligations de conservation de cette espèce protégée.

**Acté par le COPIL :**

- Transmettre aux communes concernées par la présence de l'espèce les fiches stations qui identifiées et localisent les stations (après validation des fiches par le Conservatoire Botanique National de Brest)
- Identifier auprès des communes une/des personne(s) « ressource » qui pourrai(en)t assurer un suivi des stations et une remontée de l'information à l'animatrice du site Natura 2000 de manière régulière (protocole de suivi à valider avec le Conservatoire Botanique National de Brest)

**Prochaine réunion du COPIL**

Sur l'avis des membres présents, le prochain COPIL sera organisé en octobre-novembre 2022. B. FRITZ précise que suite à une demande formulée lors du dernier COPIL, un point sera fait sur l'état des populations piscicoles sur le BV de l'Ellé par la fédération de pêche du Morbihan.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, J-C. LOHE remercie les participants et clôture la réunion.

Le Président du COPIL du  
site Natura 2000 Rivière Ellé  
Jean-Charles LOHE

